

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaient présents (15) : Mesdames Isabelle BOUREL-CASAERT, Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Ginette PREVOST, Delphine VARNIER Messieurs, Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, André DUJARDIN, Didier GENESTE, Vincent HUET, Sébastien LAMOTTE, Michel MATTLE,

Absents excusés (4) Daniel BENARD, Jacques DUVAL donne procuration à Monsieur Jean-Claude BLEUZEN, Ambroise PAMART donne procuration à Vincent CONSEIL. Florence POLLET donne procuration à Delphine VARNIER.

Secrétaire de séance : Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Il convient de remplacer en place et lieu les termes PLUI par mise en place d'un service commun de traitement du droit des sols. Après cette remarque, le PV du 26/05/2015 est adopté à l'unanimité.

B- ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour :

- La délibération pour le tarif cantine/garderie pour l'année 2015/2016
- La délibération pour le transport scolaire

AFFAIRES FINANCIERES

1- Vote des subventions pour les associations

La commission s'est réunie le mercredi 24/06/2015.

Il a été décidé la mise en place de paramètres afin d'attribuer les subventions. Ils se décomposent de la sorte : nombre d'adhérents Préautais, projets, les salariés en fonds de réserve, les occupations de salle. Chaque paramètre rapporte des points, le total des points est multiplié par 50€, transformé en sous-total. A ce sous-total, on y ajoute un coefficient obtenu sous la forme d'un ratio entre la subvention demandée par l'association et le sous-total calculé par la commission.

Vincent Conseil demande des explications sur le coefficient. Sébastien Lamotte lui apporte les éléments de réponse.

Vincent Huet intègre la séance à 20h44.

L'ensemble du conseil valide le nouveau mode de calcul. Ce mode de calcul est plus juste.

Les montants d'attribution de subvention se décomposent de la sorte :

Association	Subvention demandée	Subvention allouée	Vote du conseil
Anciens combattants	300€	300€	A l'unanimité
ADASOC	1300€	1700€	2 abstentions, 16 pour
Allo Nounou	350€	150€	A l'unanimité
Archers de Préaux	-	-	-
ASCKWP	165€	Location gratuite du Pratelli	A l'unanimité
Club de la bonne entente	900€	600€	A l'unanimité
Comité des fêtes	750€	900€	A l'unanimité
Elan gymnique	650€	660€	A l'unanimité
FC Village	1200€	550€	A l'unanimité (la mairie prend en charge la peinture)
Interlude	1872€	1872€	A l'unanimité
Passion Sport Nature	500€	500€	A l'unanimité
La Pétanque Préautaise	700€	475€	A l'unanimité + agrandissement du terrain
Hockey Club	800€	800€	A l'unanimité
Récréation	500€	500€	A l'unanimité
Solidarité Voisin	-	-	-
Tennis Club	800€	A l'unanimité le Conseil décide de voter l'attribution de la subvention ultérieurement	
Les volants Préautais	600€	600€	A l'unanimité + traçage des terrains
Coopérative scolaire maternelle	2200€	1500€	A l'unanimité
Coopérative scolaire élémentaire	1500€	1500€	A l'unanimité

Madame le Maire informe l'assemblée que les Archers de Préaux ne demandent pas de subvention, les avantages dont ils bénéficient leur suffisent.

L'association Solidarité voisin ne demande pas de subvention pour cette année.

Auparavant le Comité des fêtes se suffisait à lui-même, cette année il demande la participation de la commune pour le feu d'artifice.

Anthony AGUADO intègre la séance à 21h25.

L'ensemble du conseil municipal décide de ne pas prendre de décision sur la subvention demandée par le Tennis Club.

2- Demande de subvention pour les amendes de police (plateau surélevé – Rue du Bourg)

Le plateau surélevé de la Rue du Bourg va être réalisé. Afin de bénéficier d'une dotation de la part de l'état. Il convient d'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches administratives afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux. Le devis présenté est de 5100€. La subvention pourrait être de 1275€.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches afin d'obtenir une subvention.

3- Tarifs cantine/ALSH périscolaire année 2015-2016.

Compte-tenu de l'inflation et de la différence entre les élémentaires et les maternelles, il convient de différencier les tarifs de repas :

Tarifs cantine

TYPE de TARIFS	TARIFS
Repas enfants de Préaux élémentaires	3.20€
Repas enfants de Préaux maternelles	3.12€
Repas enfants extérieurs	4.30€
Repas adultes	5.30€
Accueil enfant avec panier repas (uniquement en cas de PAI)	1€

A l'unanimité l'ensemble du Conseil municipal vote pour les tarifs de restauration scolaire ci-dessus pour la rentrée 2015-2016.

Tarifs accueil de loisirs périscolaire

Forfait goûter : 3.16€

Créneau 30 min : 1.07€

Créneau 15 min : 0.54€

Une réduction pouvant être opérée en fonction du quotient familial, compensée par le CCAS.

Les frais d'inscription sont à verser lorsque l'enfant fréquente la cantine et/ou l'ASLH périscolaire. Le montant des frais d'inscription sont 20€ (1^{er} enfant), 16€ (2^{ème} enfant), 12€ (3^{ème} enfant). Pour les enfants inscrits mais extérieurs à la commune de Préaux, les frais d'inscription sont doublés, soit 40€ (1^{er} enfant), 32€ (2^{ème} enfant), 24€ (3^{ème} enfant).

A 11 voix pour et, 7 abstentions le conseil municipal décide des tarifs ci-dessus et des frais d'inscription pour la rentrée 2015-2016.

4- Participation Transport scolaire – Collège Lucie Aubrac Isneauville

Le Conseil municipal unanime donne son accord pour reconduire la même participation que l'an dernier pour les élèves allant au Collège de secteur (Collège Lucie Aubrac à Isneauville), à savoir 60€ sur les 130€ demandés. Cette participation concernera les 1^{er} et 2^{ème} enfants. Pour le 3^{ème} enfant et les suivants, elle sera de 15€, dans la mesure où la participation demandée aux familles est de 30€.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier d'administré qui demande une subvention pour le transport scolaire d'un enfant de la commune devant être scolarisé dans un collège spécialisé. Catherine Lecomte demande si cela ne peut pas passer par le CCAS. L'ensemble du conseil donne son accord pour que le CCAS apporte une aide éventuelle.

AFFAIRES GENERALES

5- Contrat de fourniture d'électricité

Lors du dernier conseil municipal Madame le Maire avait fait part à l'assemblée d'un projet de commande d'achat groupé de fourniture d'électricité. A l'issue de la lecture du projet, le conseil municipal a demandé à Madame le Maire de bien vouloir se renseigner sur les différents contrats de fournitures.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle a rencontré EDF, qui a proposé un contrat bien plus avantageux que ce que propose le SDE76. Ainsi, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat avec Edf pour le contrat de fourniture d'électricité.

Avec ce contrat la commune garde l'indépendance. Engagement de 3 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de fourniture d'électricité pour la Clef des Champ avec EDF.

URBANISME

6- Convention pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Madame le Maire fait lecture du projet de convention de la CCPM.

Vu la délibération n°2015-048 en date du 19 février 2015, par laquelle l'Assemblée Communautaire décide de créer un service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme et de fixer, par convention les contributions des différentes communes adhérentes à ce service mutualisé.

Considérant qu'après plusieurs réunions de travail avec M. le Président de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, deux projets de convention ont été réalisés, l'un de ces projets visant les relations contractuelles entre les deux EPCI, l'autre projet visant à organiser les relations entre les communes membres de chaque EPCI avec ce dernier.

Considérant que la Communauté de Communes du Plateau de Martainville a proposé à la commune de Préaux, le projet de convention ci-joint pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Madame le Maire propose donc d'accepter la mise en place d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville, d'une part, et de l'autoriser à signer la convention en résultant entre la commune et la Communauté de Communes du Plateau de Martainville d'autre part.

Après délibération, à l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte :

- La mise en place d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

RESSOURCES HUMAINES

7- Création de deux postes Adjoint d'animation 2^{ème} classe (Groupe scolaire)

Suite à l'aménagement de la pause méridienne et en concertation avec les enseignants, les délégués de parents d'élèves et les agents de la collectivité. Il convient de créer deux postes d'adjoint d'animation afin de renforcer la surveillance des enfants sur le temps de la pause méridienne.

Ce renfort permettrait aux enfants d'évoluer plus sereinement dans l'enceinte du groupe scolaire. Cela permettrait également de mettre en place des ateliers sur l'heure du midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour une quotité horaire de 8/35^{ème}.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux Groupe scolaire : la Devilloise de chauffage va sous-traiter à l'entreprise SICP. Les ordres de service ont été adressés.
- Projet centre médical, esquisse présentée, les professionnels de santé sont venus. L'architecte a pris en compte les différentes remarques. Le permis de construire pourrait être déposé dans la 1^{ère} quinzaine de juillet.
- Le conseil municipal décide que les bureaux de vote seront à la mairie, dès les élections régionales.
- Madame le Maire fait lecture du courrier de Madame PETIT Nathalie
- Madame le Maire fait lecture du courrier des Archers de Préaux.
- Sébastien Lamotte fait part que la Clef des Champs doit avoir une boîte aux lettres.

La séance est levée à 22h52